

tions, par ses connaissances spéciales, par les tendances de son esprit exact, précis et méthodique. Les travaux si remarquables et si dignes de l'être qu'il a publiés sur nos libertés municipales étaient un acheminement naturel et une excellente préparation à cette tâche.

Il a fallu certes bien des recherches, bien des veilles, bien du travail pour conduire à bon port un pareil programme. Cet ouvrage, dans sa modeste sphère, est en quelque sorte une création, car rien de semblable ne s'était fait jusqu'à ce jour.

On a beau dire : c'est une idée qui pouvait venir à tout le monde ; il y a du mérite à l'avoir le premier, et ce mérite, M. Hodieu l'a eu. Le premier, il a su recueillir les documents épars dans les annuaires, les almanachs, les greffes et les archives, pour les coordonner et en dresser d'intelligents tableaux qui parlent à la mémoire de tous les contemporains. A ce point de vue, les *Nomenclatures* sont bien réellement un recueil original et sans précédent.

Or, s'il nous est permis de formuler un vœu qui nous paraît avoir sa grandeur, ce précédent devrait être utilisé par la ville de Lyon à laquelle il a été si gracieusement offert en hommage par un de ses enfants. Nous voulons dire que ces nomenclatures devraient être complétées par les soins de sa municipalité, et continuées ainsi à perpétuité. Il est même à croire que cet exemple donné par elle serait imité par plusieurs autres grandes villes de France.

Le recueil, tel qu'il est, est divisé en deux catégories bien distinctes ; la première, comprenant les nomenclatures proprement dites ; et la seconde, une série d'essais, d'observations, de notices, se rattachant principalement à des questions municipales et lyonnaises.

Dans la première, figurent et se déroulent, classées par ordre chronologique, les listes de tous les citoyens qui, depuis